



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, lundi, le 19 décembre 2022, 19 h30.

À laquelle sont présents :

Martin Germain
Amélie Croteau
Steve Gauthier
Chantal Desharnais
Jasmin Desharnais
Sébastien St-Pierre

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 247 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 248 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 30.

2022-12-361

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyé par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 247 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023**

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Desharnais qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement de taxation sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 247 N.S. est déposé par la conseillère Chantal Desharnais et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer le taux de taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales à l'ensemble pour le service de la dette, les taux des taxes spéciales de secteur pour le service de la dette ainsi que les compensations pour les différents services des déchets, de la vidange des fosses septiques, eau potable et eaux usées. Ce règlement détermine le nombre de versements annuel ainsi que le taux d'intérêts sur les arrérages.

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 248 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Avis de motion est donné par le conseiller Jasmin Desharnais qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 248 N.S. est déposé par le conseiller Jasmin Desharnais et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer les tarifs afin de pourvoir au paiement du coût du service de la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

Ce règlement remplace les tarifs du règlement 242 N.S.

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

2022-12-362

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.